



Climatisation du Turgot

Résultats de l'étude de la qualité de l'air et de l'équipement

La climatisation du Turgot a 7 ans. Cependant, pour les agents des services du bâtiment, elle n'est toujours pas satisfaisante. Entre les variations de température, les inquiétudes sur la qualité de l'air et les risques pour la santé des personnels qui pourraient en découler... l'effet sur les conditions de travail est incontestable.

À de nombreuses reprises, le sujet a été évoqué par la CGT et l'ensemble des représentants du personnel en CHSCT et CTL, sans que la situation ne s'améliore. Après une période de graves dysfonctionnements de la climatisation, les quatre organisations syndicales représentatives ont adressé ensemble un courrier d'alerte le 23 janvier 2017 au directeur régional. Suite à cette alerte, le CHSCT a décidé de financer une « étude aérodynamique » au Turgot.

Deux entreprises ont effectué cette étude, l'une pour mesurer la qualité de l'air, l'autre pour expertiser la qualité des installations techniques. Elles ont rendu leurs rapports les 6 novembre et 18 décembre 2017.

Les premiers enseignements de ces rapports sont que :

- la **qualité de l'air n'est pas parfaite mais les valeurs dépassées ne seraient « pas préoccupantes »**,
- la **ventilation serait insuffisante** et il faudrait une « **réhabilitation du groupe froid** ».

Ces rapports seront présentés au CHSCT du 15 février 2018 par des représentants des deux entreprises ayant fait les expertises. À cette occasion, ils répondront aux interrogations des représentants syndicaux.

La CGT dénonce depuis des années la qualité de la climatisation du Turgot. Nous nous interrogeons depuis l'origine sur les choix techniques qui ont été faits lors de la grande réhabilitation du bâtiment. La santé et les conditions de travail des agents en dépendant, il faut impérativement que la plus grande attention soit apportée aux installations de climatisation. Loin de nous l'idée de faire un parallèle total avec les dossiers « amiante », pour autant nous devons en tirer des enseignements en termes de prudence pour l'avenir.

Les représentants CGT, dans l'unité avec l'ensemble des syndicats signataires de l'alerte, seront particulièrement vigilants à l'occasion du CHSCT du 15 février 2017. Ils exigeront que les préconisations des entreprises soient suivies et que le budget demandé (110 000 €) soit accordé par la direction générale. Ils informeront très précisément les agents des suites du dossier pour que les décisions soient prises en tenant compte de leurs attentes.

Parce que la santé et les conditions de travail ne se négocient pas, la CGT, avec les agents, se bat avec intransigeance pour la qualité de la climatisation au Turgot.